

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS (FR0011201003)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : Le FCP vise à permettre au porteur ayant souscrit des parts du FCP au plus tard le 22 juin 2012 à 13 heures (heure de Paris) de :

- Bénéficier, à horizon de 6 ans, le 25 juin 2018, d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR),
- Profiter partiellement, à horizon de 6 ans, de l'évolution d'actifs dits «risqués» tels que décrits ci-dessous et,
- Bénéficier potentiellement d'un mécanisme quotidien de «cliquet» qui permet de rehausser la VLR en cas de hausse suffisante de la valeur liquidative du FCP.

Ainsi, le porteur est certain de bénéficier à la date d'échéance d'une valeur liquidative au moins égale à la la valeur la plus élevée entre la VLR Initiale et 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP entre le 25 juin 2012 et le 25 juin 2018.

**Caractéristiques essentielles du FCP** : Le FCP sera géré activement selon des techniques d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à ajuster une proportion d'actifs «risqués» et une proportion d'actifs dits «à faible risque» au sein du FCP. L'actif «à faible risque» est destiné à assurer la garantie à la date d'échéance, le 25 juin 2018. L'actif «risqué» permet d'obtenir une exposition directionnelle à différentes classes d'actifs dont actions, obligations, crédits, matières premières (au travers d'indices sur contrats à terme de matières premières), ainsi que la volatilité, et/ou une exposition à une ou plusieurs stratégies dynamiques d'allocations d'actifs dotées d'un objectif de performance absolue. L'allocation de l'actif «risqué» entre les deux stratégies repose sur les anticipations de marchés du gérant et est discrétionnaire. Le porteur ne profite que partiellement d'une hausse des expositions de l'actif risqué.

En vue de respecter les contraintes de la garantie et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs «à faible risque». Il existe un risque de «monétarisation», le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur des expositions de l'actif, et dans certaines configurations de marché, l'activation du «cliquet» pourra avoir pour conséquence d'offrir une participation moindre à la hausse du portefeuille d'actifs «risqués». La VLR Initiale est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 22 juin 2012 inclus à 13 heures, heure de Paris. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription et déduction faite le cas échéant des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP. La VLR Initiale est la première VLR. La VLR sera potentiellement révisée tous les jours uniquement à la hausse, dès lors que, à une date de calcul de la valeur liquidative du FCP, 90% de cette valeur liquidative est supérieure à la VLR en vigueur.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain.

**Autres informations** : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'au 25 juin 2018.

Tout rachat effectué avant le 25 juin 2018 se fera à un prix qui dépendra des conditions de marché applicables au moment du rachat, le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance prévue, le 25 juin 2018. Pour plus de détails, se reporter au prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Il est pris l'engagement que tout porteur ayant souscrit jusqu'au 22 juin 2012 inclus à 13 heures (heure de Paris) et ayant conservé ses parts jusqu'au 25 juin 2018, bénéficie à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence, cet engagement étant garanti par BNP PARIBAS.
- La gestion de type assurance de portefeuille et la garantie à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,82% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

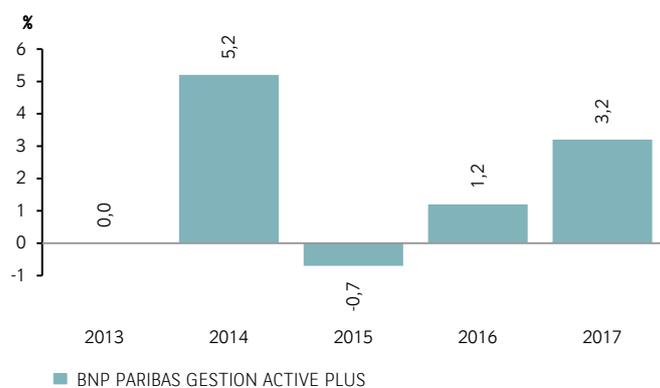
<sup>(\*)</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 16 mars 2012 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.